

505LHQ15/1

510h

(1941)

A

5104

Augmentation des tarifs voyageurs en 1942

Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	15. 9.41			
Réponse S.N.C.F.	25. 9.41			
C.A.	1.10.41	14	Qd	a)

Augmentation des tarifs voyageurs en 1942

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 1er octobre 1941

Questions diverses

a) Relèvement des
tarifs-voyageurs

Pas de P.V.
Sténo (p.14)

M. LE PRESIDENT - Par lettre du 15 septembre 1941,
M. le Secrétaire d'Etat aux Communications nous a demandé de
faire étudier quelle ^{des recettes} augmentation/on pourrait attendre, en
1942, de l'application de tarifs légèrement plus élevés pour
les transports voyageurs, à savoir, pour la première classe,
75 centimes au kilomètre, pour la seconde, 55 centimes, pour la
troisième, 40 ou 42 centimes.

Nous avons adressé ces renseignements à M. le Secrétaire
d'Etat aux Communications. Les recettes supplémentaires, cal-
culées sur la base d'une recette voyageurs annuelle de 4.400 M.,
correspondant aux dernières évaluations révisées pour 1941,
atteindraient 365 M. si le prix de base de la 3ème classe était
fixé à 42 centimes et 180 M. s'il était fixé à 40 centimes.

La question ^{d'une} ~~des~~ éventuelle~~s~~ majoration~~s~~ des tarifs sera
à revoir au moment de l'établissement du budget.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 25 septembre 1941

520.307
41.01
35.043 F
502.30

C O P I E

Monsieur le Ministre,

Sous référence E 3.620, vous avez bien voulu me demander, le 15 septembre 1941, de faire étudier l'augmentation que l'on pourrait attendre en 1942 de l'application du tarif suivant pour les transports de voyageurs par chemin de fer :

- 1ère classe 0^f,75
- 2ème classe 0,55
- 3ème classe 0,40 ou 0,42

J'ai fait faire le calcul sur la base d'une recette voyageurs annuelle de 4.400 millions, correspondant aux prévisions que nous avons retenues pour 1941 lors de la dernière revision de notre budget, corrigées pour tenir compte de l'application à l'exercice entier de la majoration mise en vigueur le 28 juillet.

En tablant sur ces hypothèses, l'application des prix kilométriques indiqués ci-dessus se traduirait par une augmentation de recettes de l'ordre de :

- 365 millions, si le prix de la 3ème classe était fixé à 0^f,42 ;
- 180 millions, s'il était fixé à 0^f,40.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications,
Direction Générale des Transports - PARIS -

Secrétariat d'Etat aux Communications

Direction générale des Transports

VICHY, le 15 septembre 1941

Services de Vichy

E/3640

Le Secrétaire d'Etat

à M. le Président du Conseil d'Administration
de la S.N.C.F.

Je vous prie de bien vouloir faire étudier par vos services quelle augmentation on pourrait attendre en 1942 de l'application du tarif suivant pour les transports de voyageurs par chemin de fer :

1ère classe		0,75
2ème "		0,55
3ème "	(0,40
	(ou
	(0,42

J'aimerais avoir ces renseignements le plus tôt possible.

(s) BERTHELOT